ORGANIGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le siège à Courbevoie

Service communication
Sylvie BRISSOT

Directrice générale
Sandrine ROCARD

Agent comptable
Emeline FIOLET

Directeur général adjoint chargé du secretariat général
Frédéric CHAUVEL
> Patrimoine, achats et juridique
> Contrôle, qualité
> RSE

Directeur des finances et des redevances
Christophe DERNBACH
> Affaires financières et budgétaires
> Instructions financières des aides
> Redevances

Directrice des ressources humaines
Catherine ISSAKIDIS
> Gestion des ressources humaines
> Développement – communication interne
> Prévention – qualité de vie au travail

Directrice du programme et des interventions
Nathalie EVAIN-BOUSQUET
> Gestion de la ressource en eau et agriculture
> Industrie, micropolluants, pluvial et assainissement
> Programme et instances de bassin

Directeur du système d'information et des usages
Jean-François VIOLETTE
> Direction commune aux six agences de l'eau

Directeur de la connaissance et de la planification
Christophe POUPARD
> Connaissance des milieux aquatiques
> Planification, évaluation et prospective
> Littoral et Mer
> Administration des données

Les directions territoriales

Bocages normands
Herouville-Saint-Clair
Directeur
Ludovic GENET

Seine Francilienne
Courbevoie
Directeur
Vincent GRAFFIN

Vallées d'Oise
Compiegne
Directrice
Pascale MERCIER

Seine-Aval
Rouen
Directrice
Pascale FAUCHER

Seine-Amont
Sens
Directrice
Marie GUÉNET

Vallées de Marne
Chalons-en-Champagne
Directeur
Jean-Christophe INGLARD

Mise à jour : mars 2025

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

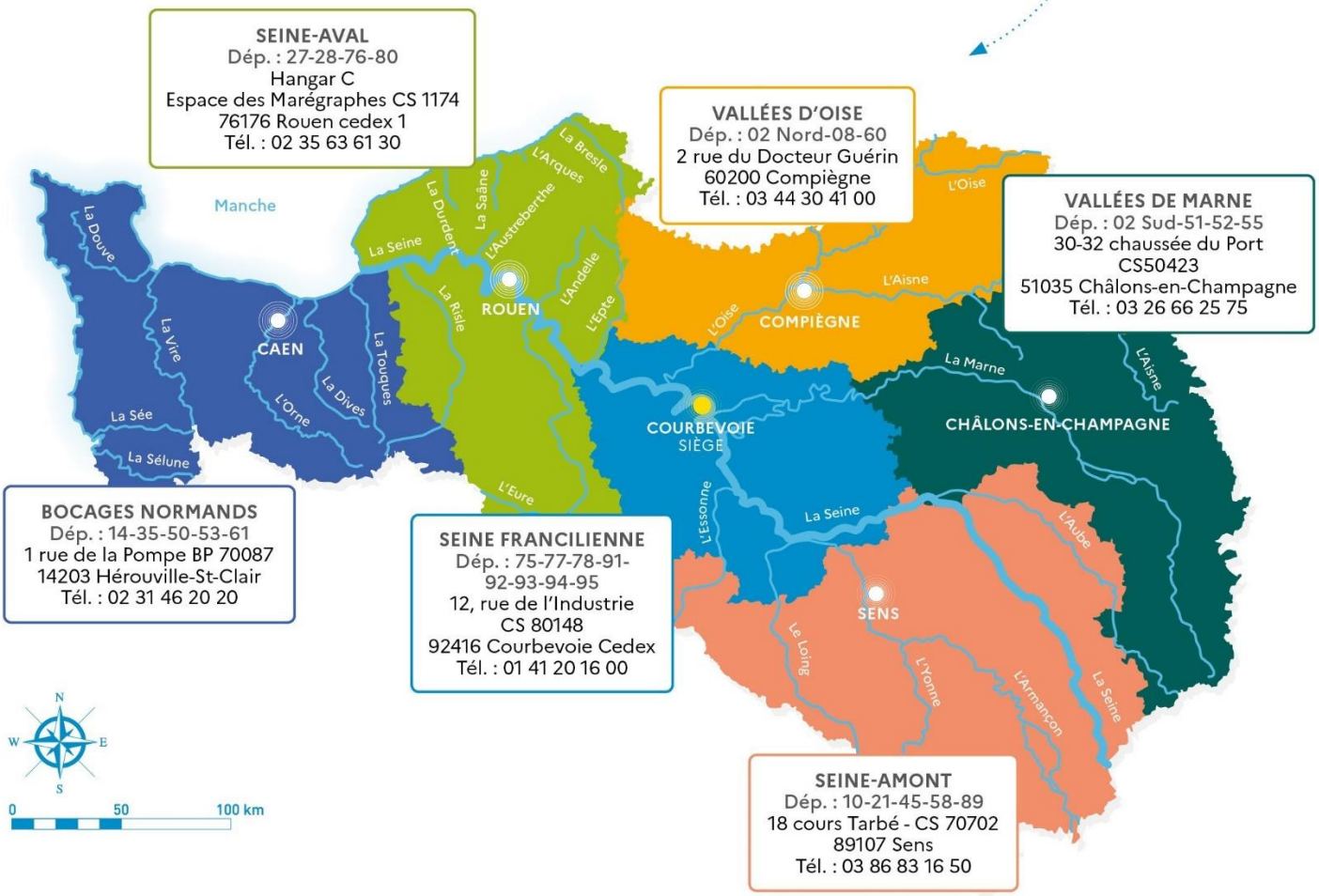

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.